

**URGENT !  
DEJPS de  
droit !**

## PETITION

### Des M.N.S. Recours au Conseil d'État



Syndicat National Professionnel  
des Maîtres Nageurs Sauveteurs  
et B.E.E.S.A.N

Afin de faire valoir notre droit, nous avons décidé d'exiger le DEJEPS. Car celui-ci ne nous est pas donné de droit comme cela devrait, au regards des missions que nous confère notre carte professionnelle : enseigner, surveiller et entrainer. Or seul les DEJEPS et le DESJEPS donnent cette dernière qualification. C'est pourquoi nous exigeons le DEJEPS en équivalence avec nos compétences et qualifications du BEESAN.

Photocopiez, signez, faites signer la pétition,

Découpez la partie ci-dessous et renvoyez-là nous rapidement : SNPMNS - BP3 - 92 113 Clichy-la-Garenne . Merci

***Nous, MNS titulaires du BEESAN, devons obtenir l'équivalence directe du Diplôme d'Etat de la Jeunesse et des Sports (DEJEPS).***

***Pour montrer notre volonté et notre détermination, nous signons la pétition pour l'équivalence DEJEPS, et pour donner la valeur de cette signature, nous joignons un chèque de 10 euro.***

*(Vous devez accompagner votre signature d'un chèque de 10 €uro à l'ordre du SNPMNS.)*

*Celui-ci sera joint au recours au Conseil d'Etat formé par le SNPMNS pour que, tous, nous obtenions le DEJEPS en équivalence et que nous ne soyons pas dégradés par une équivalence au brevet d'animateur : Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports Activités Aquatiques.*

***NOM et Prénom :***

***Adresse :***

***Signature :***

***Diplôme N° :***



Syndicat National Professionnel  
des Maîtres Nageurs Sauveteurs  
et B.E.E.S.A.N

S.N.P.M.N.S. - 80 Boulevard du Général Leclerc - B.P.3 - 92113 Clichy-la-Garenne

Tel : 01 42 62 95 34 Internet : [www.snpmns.com](http://www.snpmns.com)